

COMPETITION

**14. COUPE VETERANS DEPARTEMENTALE**

OUVERT AUX

**Joueurs et joueuses licenciés à la FFTT nés avant le 01 janvier 1980**

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

**Vendredi 30 octobre 2020 à Fontaine-la-Guyon**

**Horaires : pour les trois tableaux, pointage à 19h30 et début à 20h**

PRIX DE L'INSCRIPTION POUR UNE EQUIPE

**16 euros par équipes**

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Vendredi 16 octobre 2020 – Repoussée au Mardi 27 octobre 2020**

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

**Secrétariat du Comité – 02 37 36 44 59**  
comite28tt@wanadoo.fr

# COUPE VETERANS DEPARTEMENTALE – REGLEMENT 2020-2021

## **Article 1 : Organisation**

La Coupe Nationale Vétérans est organisée par la commission sportive.  
Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.  
La Coupe Nationale Vétérans est qualificative pour les échelons régional et national.

## **Article 2 : Conditions de participation**

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses licencié(e)s à l'FFTT âgé de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours (soit nés avant le 01 janvier 1980).

## **Article 3 : Date et droits d'inscription**

La compétition se déroulera le vendredi **30 octobre 2020** date est fixée par la commission sportive et inscrite au calendrier.

La date limite d'engagement est fixée au Vendredi **16 octobre 2020**, **Repoussée au Mardi 27 octobre 2020**.

Le droit d'engagement est de : 16,00 € par équipes (aucune ne sera prise en compte si le règlement n'est pas joint à l'inscription).

## **Article 4 : Les tableaux**

La Coupe National Vétérans comporte 3 tableaux à l'échelon départemental :

Tableau A : plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Tableau B : plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Tableau C : plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

## **Article 5 : Déroulement sportif**

Le déroulement de la compétition sera fonction du nombre d'équipes engagées et laissé à la libre discrétion du juge arbitre officiant.

Le placement dans chacun des tableaux est effectué par le juge arbitre désigné pour l'épreuve.

### **5-1. Formule de la compétition :**

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX – BY – Double – AY – BX. La rencontre s'arrête dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (ou exceptionnellement 4, pour éviter une ou deux poules de 2 joueurs).

## **5-2. Composition des équipes :**

L'association désigne pour chaque équipe 2 joueurs au minimum et 4 au maximum.

Un même joueur ne peut figurer que dans une seule équipe.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune des deux associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A » et « B ».

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A ».

## **Article 6 : Récompenses**

Pour chaque catégorie seront récompensés les :

- Le 1<sup>er</sup>
- Le 2<sup>ème</sup> si le nombre de participants est supérieur à 4
- Le 3<sup>ème</sup> si le nombre de participants est supérieur à 8

Au cas où, pour une catégorie donnée, une seule équipe est engagée et ne désire pas jouer dans une poule d'une autre catégorie, celle-ci sera qualifié pour l'échelon supérieur et ne recevra pas de récompense.

## **Article 7 : Forfait**

Toute équipe ayant déclaré forfait verra le montant de sa participation confisquée par le Comité sans recours possible.